

L'Église a-t-elle le droit de parler de bioéthique ?

Bordeaux, Marseille, Toulon, Nice, Nancy, Reims, Rouen, Dijon, Paris, la "tournee bioéthique 2010" - du 17 mai au 1er juin - a été l'occasion pour l'Alliance pour les Droits de la Vie d'informer un public (4500 personnes se sont déplacées, dont une salle bien pleine de la Mutualité à Paris) qui s'intéresse à l'évolution des lois concernant les obligations déontologiques que devront respecter les équipes médicales et les chercheurs scientifiques pour tout ce qui concerne le respect de la vie humaine. **Tugdual Derville**, qui est délégué général de l'ADV (et chroniqueur à « France Catholique »), nous a expliqué la semaine dernière les enjeux de cette tournée. Aujourd'hui, nous l'interrogeons longuement sur un aspect plus particulier : **le rôle que l'Église peut jouer** vis-à-vis de l'opinion et du législateur à propos de l'évolution de ces lois bioéthiques.

En quoi la situation française est-elle spécifique ?

Nous savons bien que la France entretient des relations ambivalentes vis-à-vis du catholicisme. La laïcité à la française est issue d'une vieille virulence antichrétienne. Dans son rapport avec son héritage chrétien, c'est une société « adolescente ». La « fille aînée » est en pleine crise d'identité vis-à-vis de ses racines, ne sachant plus très bien ce qu'elle en attend. Au temps du violent anticléricalisme du début du siècle dernier, la morale naturelle était encore partagée par les adversaires de l'Église et enseignée à l'école laïque. Aujourd'hui, notre culture se veut affranchie des préceptes de l'Église catholique en matière de mœurs. Jugés moralisateurs, ils sont systématiquement considérés comme castrateurs et liberticides. Ce contexte est complètement différent de celui de plusieurs de nos voisins.

Dans d'autres pays, les leaders d'opinion doivent prendre publiquement au sérieux la parole de l'Église sur les questions de société. L'Église y est considérée comme une institution légitime lorsqu'elle intervient dans le débat public. En Italie, l'épiscopat a pu faire échouer un référendum bioéthique dangereux en s'impliquant à ses côtés. C'est inimaginable en France où une telle stratégie serait vouée à l'échec. Les sondages comparatifs internationaux montrent que l'immense majorité des Français – même parmi les chrétiens – affirme que l'Église doit se taire sur ces sujets et rester confinée à la question du culte. Toute parole de l'Église sur le respect de la vie est taxée d'intrusive et d'obsessionnelle.

L'Église serait-elle condamnée à se taire ?

Surtout pas car cette posture de rejet est doublement contradictoire ! D'abord la défense des pauvres et des exclus par l'Église est davantage tolérée que celle du respect de la vie avant la naissance. D'où l'importance de rappeler dès que possible la cohérence entre les deux approches, comme le fait souvent le cardinal Barbarin. Il déplore qu'en se focalisant sur un seul des deux sujets, les pauvres ou la vie, les fidèles semblent se répartir en deux camps qui s'ignorent. Le thème du handicap permet de relier les deux défis. Le témoignage de l'Office chrétien des personnes handicapées avec la « spiritualité du pauvre » enseignée par Jean Vanier est à ce titre source de communion. Ensuite, même si on ose rarement l'avouer publiquement, les repères stables que continue de promouvoir l'Église attirent les hommes en quête de sens. La fragilisation des couples, l'éclatement des familles et le bouleversement des

repères de la filiation provoquent des inquiétudes légitimes. Au contraire, la permanence de l'anthropologie chrétienne rassure.

Le débat bioéthique offre donc un bel exemple de l'ambivalence des leaders d'opinion par rapport à l'Église. Et ce que je nommerais le «tournant bioéthique» de 2009 le montre.

Quels sont les contours de ce «tournant» ?

Depuis quelques années, dans notre pays, l'Église et les catholiques semblent avoir été progressivement réhabilités en bioéthique. Les états généraux de la bioéthique, en 2009, ont confirmé ce phénomène. Le débat s'en est trouvé rééquilibré. Un exemple : le blog bioéthique ouvert par les évêques de France a eu plus de connexions que le site gouvernemental dédié ! Et sur ce dernier, les contributions citoyennes favorables au respect de la vie et au droit des enfants l'ont largement emporté sur les revendications transgressives. De nombreux responsables politiques ont reconnu que le débat avait été enrichi et recentré par l'intervention des chrétiens.

Jean Leonetti, député et président du Comité de pilotage des états généraux, a semblé impressionné voire désarçonné par la force de ces convictions. L'argumentation ecclésiale en faveur du respect de la vie est «raisonnable» et intellectuellement incontestable ; elle aide à contrer de nouvelles dérives. L'Église a le mérite, aux yeux de parlementaires «modérés», de contrebalancer les pressions scientistes et celles de certains lobbies qu'ils estiment outrancières. Problème : elle remet également en cause des dizaines d'années de bouleversement des mœurs. Or, les politiques ne sont pas prêts à aller jusqu'au bout de la logique du respect de la vie qui les obligerait à des révisions qu'ils estiment trop déchirantes.

Un exemple ?

L'impossible «statut de l'embryon». Les responsables politiques tentent de faire agréer par les «autorités morales» une théorisation de compromis qui les arrangerait : distinguer l'embryon préimplantatoire de celui qui est déjà implanté dans la paroi utérine. Plusieurs experts politiques de la bioéthique ont tenté de légitimer deux statuts distincts pour l'être humain, en faisant jouer le critère du «projet parental». Il y aurait, d'un côté, les embryons implantés dans la paroi utérine et faisant l'objet d'un projet parental. Ce seraient des patients dignes de respect. D'un autre côté, les autres embryons, non investis d'un projet parental ou non implantés, seraient des choses. On légitimerait ainsi l'Assistance Médicale à la Procréation, la recherche sur l'embryon et l'avortement. Tout en permettant qu'un fœtus mort-né soit dignement inhumé... Lors de son audition par la mission d'information parlementaire pour la révision de la loi de bioéthique, notre président, le docteur Xavier Mirabel, a dû répondre à plusieurs parlementaires qui l'interrogeaient sur l'embryon préimplantatoire. Il a pu affirmer, arguments scientifiques et philosophiques à l'appui, qu'il n'y a pas de différence de nature entre l'embryon non implanté et l'embryon implanté.

Or, fait significatif, à la fin de l'audition, alors qu'aucune référence spirituelle n'avait jusque-là été exprimée ni par l'Alliance pour les Droits de la Vie, ni par les députés, Jean Leonetti a évoqué la parabole du semeur, en affirmant en substance : «N'est-il pas vrai docteur Mirabel que, selon la parabole du semeur, certaines graines, qui ne sont pas tombées dans la bonne

terre, ne germeront pas ?» Je me suis demandé si c'était une façon de «démasquer» Xavier Mirabel sur le plan spirituel. En France, affubler un interlocuteur d'une étiquette religieuse permet de restreindre la portée de son expertise. Jean Leonetti a peut-être voulu remettre notre président «sur son terrain». Sur le fond, cette citation étrangement détournée est révélatrice de l'ambiguïté du regard des politiques sur la religion chrétienne.

Mais pourquoi tordre ainsi le sens de la Parole ?

Notons que c'est au cœur du récit sur les tentations au désert... En dernier recours, on n'est pas à l'aise tant qu'on n'a pas réussi à insinuer que ce qu'exprime l'Église est contraire à l'Écriture Sainte. Comme s'il fallait à tout prix trouver une caution spirituelle pour apaiser les esprits. «Auteur» du premier bébé-éprouvette français, le professeur Frydman, dans sa Lettre à une femme qui est une sorte d'encyclique prométhéenne, ose défendre le tri préimplantatoire des embryons, une technique qui vise à éliminer ceux qui sont porteurs de handicap, par la phrase de Jésus «Lève-toi et marche !». C'est ici une inversion de sens radicale entre le bien et le mal.

Comment, dans ce contexte, l'Église peut-elle s'impliquer dans le débat ?

Les décisions politiques sont souvent la résultante d'un rapport de force, traduisant l'équilibre du moment. Tout l'enjeu pour l'Église, comme pour les autres acteurs engagés au service de la vie, est d'évaluer ce qu'elle peut obtenir, puis ce qu'elle doit demander pour y parvenir, tout cela sans jamais cautionner les dérives injustifiables. Comme dans le jeu qui voit deux équipes se disputer une corde, on doit demander davantage que ce qu'on imagine obtenir. Le politique, de son côté, a intérêt à mécontenter suffisamment les catholiques sans pour autant les incommoder excessivement. C'est ainsi un jeu du chat et de la souris où l'on ne sait pas toujours qui va croquer l'autre.

Vous voulez dire que l'Église encourt certains risques ?

J'en vois deux. Le premier risque est de se laisser instrumentaliser par des experts qui lui sont extérieurs. Comme il y a prescription, on peut rappeler qu'en 1975, sur l'avortement, l'épiscopat s'est fait manipuler par les politiques. Tout autant en 1979, lors de la première révision de la loi instituant l'IVG : on a pris pour de l'argent comptant les chiffres officiels des avortements clandestins d'avant la loi qui ont toujours été délibérément surévalués pour faire croire que la dépénalisation n'avait eu comme impact que de préserver la vie des femmes.

Aujourd'hui encore, ce genre de piège est à déjouer. C'est devenu plus difficile car les personnalités reconnues comme «sages» ne partagent pas le souci du respect de la vie. Nombre d'entre eux interviennent pourtant volontiers devant des responsables religieux. Celui qui a pu être invité dans ce type de cadre y peaufine son image de sagesse. Mais cela ne l'empêche aucunement de proférer, dans d'autres cénacles, des affirmations outrancières sur la morale ou sur l'Église. Le statut privilégié du professeur Axel Kahn peut, à ce titre, paraître ambigu. Sous des dehors d'arbitre modéré épris du dialogue avec les responsables religieux, il peut affirmer au quotidien communiste *L'Humanité* qu'«il faut maintenir la fiction juridique selon laquelle on n'a pas existé avant d'être né», puis classer comme fondamentalistes les chrétiens défendant la vie. Il est allé jusqu'à rapporter à la presse, en se posant en expert des

positions ecclésiales, qu'il voyait des signes encourageants d'acceptation de l'avortement légal par l'épiscopat français... C'est inexact. Il est exact en revanche que la désinformation distillée depuis des dizaines d'années sur ce sujet difficile n'épargne pas les responsables catholiques : quand ils n'ont pas d'expérience ou de compétences spécifiques sur ces sujets, et même si leur attachement au respect de la vie est incontestable, ils peuvent toujours être trompés par la dialectique et l'histoire officielles. D'où l'énorme effort de vigilance et de formation à faire pour décrypter la réalité sans tomber dans les pièges du monde.

Le second risque est que des experts estampillés catholiques puissent promouvoir es qualité des positions transgressives. À chaque débat bioéthique majeur, des «experts» se situant publiquement dans l'Église contredisent son message. C'est dévastateur quand, par exemple, le professeur Jean-François Mattei persiste à demander publiquement que l'Église révise ses positions sur l'embryon, dans des médias chrétiens. On peut l'entendre le faire avec talent, sans contradictoire, alors que ses arguments ne tiennent absolument pas la route. On voit encore des praticiens de l'AMP ou de l'IMG défendre leur pratique dans des réunions ou même des livrets destinés aux chrétiens. Tout cela est source de «scandale», surtout si la pastorale de la vie reste insuffisante, je veux parler de l'accompagnement des femmes enceintes en difficulté, des couples infertiles et de ceux qui endurent l'annonce d'un handicap... Bien des chrétiens sont en effet complètement perdus devant ces épreuves.

Quels sont les atouts de l'Église ?

L'Église catholique a montré qu'elle avait des atouts considérables pour réveiller ces débats. Elle est davantage écoutée qu'elle n'en a l'air par les incroyants. Certains lui accordent le crédit de chercher la vérité en toute indépendance. Chacun a en mémoire l'allocution du Saint-Père au collège des Bernardins devant les intellectuels Français. Quelques mois plus tard, le livre *Propos pour un dialogue*, publié en France sous la direction de l'archevêque de Rennes lors des états généraux de la bioéthique a également été reçu avec un grand respect (et je pense que la toute nouvelle publication des évêques sur ce sujet le sera aussi). L'axe choisi était celui de l'approche philosophique et raisonnable, aucunement polémique, étayée par de nombreuses citations d'experts et, ce qui a pu surprendre, sans approche pastorale.

Dans la confusion croissante des repères, l'Église a le grand mérite de poser des bases solides, finalement sécurisantes. Face aux élucubrations auto-justificatrices souvent alambiquées des spécialistes de la bioéthique, elle propose des principes simples, faciles à expliquer, même s'ils sont exigeants.

Lors de la première révision de la loi bioéthique, l'évolution la plus spectaculaire a été l'autorisation de l'utilisation des embryons surnuméraires pour la recherche. Plus précisément, c'est un système bancal d'interdictions assorties de dérogations sous conditions qui a été mis en place. Des parlementaires avaient commencé à ironiser en privé sur le silence de l'Église tandis que d'autres s'en félicitaient. Ils imaginaient peut-être que les évêques français ne savaient que dire et ne pouvaient contredire l'utilisation d'embryons pour la recherche... Le cardinal Barbarin a alors produit un communiqué qui présentait cette réforme comme «une transgression sans précédent». Vu d'une France de tradition gallicane, la position du Vatican mérite toujours d'être étayée par une déclaration d'évêques locaux. Celle-ci n'a pas empêché le vote de la loi, mais elle reste essentielle pour le débat actuel et freine

certainement de nouvelles dérives. L'Église, qui avait contesté dès le début la congélation d'embryons, ne s'est pas accommodée de la recherche sur l'embryon.

Pourquoi l'Église pèse-t-elle plus qu'on ne le pense ?

L'engagement de l'Église et des chrétiens sur ces sujets est d'autant plus efficace que la plupart des Français restent spectateurs passifs des débats bioéthiques. Et déboussolés.

Les groupes qui revendiquent avec force les transgressions sont très peu nombreux. La gestation pour autrui (« mères porteuses ») mobilise pratiquement une seule famille depuis des années, omniprésente dans les médias qui se satisfont de ces communicants éprouvés. Face à ces intérêts catégoriels minoritaires, ce sont essentiellement les chrétiens qui se sont organisés et mobilisés. Il faut bien admettre que le fait d'être chrétien rend naturellement plus capable de se mobiliser personnellement pour des causes dans lesquelles on n'a aucun intérêt personnel à défendre. La vision chrétienne de la société est portée par un sens de l'universel que dicte notre anthropologie. Pour un chrétien, autrui n'a pas moins de valeur que soi. Ce décentrage altruiste s'exprime fortement lorsqu'il s'agit des débats de société. Il faut ajouter que les multiples œuvres de solidarité (pour ne pas dire charité) qui mobilisent les chrétiens rendent leur parole beaucoup plus fondée, incarnée, qu'ils ne le craignent parfois. Toute la tradition humanitaire de l'Église reste créative... Et ce sont encore les chrétiens qui donnent le plus aux œuvres humanitaires, chrétiennes ou non.

Comment l'Église peut-elle rallier la société à la cause de la vie ?

En prenant inlassablement part au débat, sans complexe et en aidant les personnes concrètement. Dans l'article n° 95 de l'Évangile de la Vie, Jean-Paul II avait précisé la triple nouveauté de la culture de vie qu'il appelait de ses vœux. Il évoquait d'abord sa prise en compte de « défis inédits au sujet de la vie de l'homme ». On peut penser au clonage, inimaginable il y a vingt ans. Le Pape envisageait ensuite l'adoption de cette culture « par tous les chrétiens ». D'importants progrès ont déjà été effectués en ce sens en France : prise de conscience et formation accrue chez les catholiques, avec un souci de la vie croissant (les médias chrétiens de sensibilités contrastées y ont énormément contribué) ; la collaboration croissante entre mouvements catholiques et protestants au service de la vie doit également être saluée. La grande veillée de prière pour la vie à Notre-Dame, à l'initiative du cardinal Vingt-Trois a été réitérée cette année le 27 mai : c'est un symbole fort de ce nouvel élan avec la présence de tous les évêques d'Île-de-France. On constate la multiplication d'initiatives de charité qui incarnent le message de l'Église sur la vie tout en répondant aux détresses de notre temps.

Jean-Paul II annonçait enfin la capacité des chrétiens de susciter « un débat culturel sérieux et courageux avec tous ». L'Espérance mise dans ce pari (ou dans cette prophétie) du débat est à souligner. Elle est pleinement en accord avec la culture de la démocratie. Or, les sujets bioéthiques gagnent à être creusés. Dire une opinion spontanée à partir d'une émotion, ce n'est pas la même chose que l'élaborer à partir d'un raisonnement. Ainsi, par exemple, lorsqu'on explicite un tant soit peu la réalité du processus qui conduit à décider, avant même la conception, que l'enfant subira une « maternité éclatée » entre deux voire trois femmes, la plupart des personnes qui se disaient favorables, par générosité, à la gestation pour autrui

changent d'avis. C'est aussi ce qu'a montré le processus participatif des états généraux. Le jury citoyen a voté à l'unanimité contre la pratique des mères porteuses alors que les sondages d'opinion se disent favorables à sa légalisation.

Il y a donc des raisons d'espérer ?

Le tournant culturel bioéthique s'est peut-être amorcé en France. Même si le flux des dérives semble irrépressible, le reflux d'une prise de conscience a commencé. Le débat qui émerge sur l'eugénisme en est la preuve. Malgré le contexte laïciste très pénalisant, les chrétiens ont fonctionné comme des initiateurs de ce tournant, voire des leaders d'opinion. Après un temps de fascination pour la science, les analystes de la bioéthique ont senti que le tout-scientifique les avait manipulés. La découverte des supercherries du savant coréen Hwang à propos du clonage a instillé le doute. Lors de l'ouverture de la polémique sur l'usage de certains fonds du Téléthon, le directeur de l'espace éthique des Hôpitaux de Paris, Emmanuel Hirsch, a affirmé que le grand mérite de l'Église catholique avait été de «libérer la parole». Alors que l'on avait pu lire dans des quotidiens comme *Le Monde* que l'attachement des papes à la vie commençante relevait d'un «dogme» contestable, les mêmes journalistes ont commencé d'écrire que les postures bioéthiques ecclésiales avaient le mérite de «la cohérence». Plus qu'un simple hommage, cette cohérence est l'atout maître d'une religion qui ose reconnaître que l'interdit du meurtre, condition de la paix sociale, ne souffre pas d'exception.